

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2020

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 24
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19/06/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 09/06/2020.

Le maire,

L'an deux mil vingt, le quinze juin, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BAK, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme LACROIX, M. PFEIFFER et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
Mme LACROIX à Mme MACHADO BESSON
Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme CHEVREUX

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Marché de fourniture et pose de signalisation verticale et horizontale
Avenants de prolongation

Le marché de fourniture et pose de signalisation verticale et horizontale a été conclu en juin 2016 pour une durée globale de 4 ans. Ce marché arrive à échéance le 22 juin 2020 et, compte tenu de la crise sanitaire ayant conduit à une période de confinement, ce marché n'a pas pu faire l'objet d'une relance permettant d'assurer la continuité des prestations. Conformément à la convention de groupement de commande, l'exécution relève de la compétence de chaque maître d'ouvrage. Il appartient donc à chaque membre de conclure ses avenants.

Par ailleurs, l'article 4 de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative à la passation et l'exécution des marchés en période d'état d'urgence sanitaire dispose que « *les contrats arrivés à terme pendant la période mentionnée à l'article peuvent être prolongés par avenant au-delà de la durée prévue par le contrat lorsque l'organisation d'une procédure de mise en concurrence ne peut être mise en œuvre. Dans le cas d'un accord-cadre, cette prolongation peut s'étendre au-delà de la durée mentionnée aux articles L. 2125-1 et L. 2325-1 du code de la commande publique (...). Dans tous les cas, la durée de cette prolongation ne peut excéder celle de la période prévue à l'article 1er, augmentée de la durée nécessaire à la remise en concurrence à l'issue de son expiration* ».

La période d'état d'urgence sanitaire étant prolongée au-delà du 22 juin, date d'échéance de ce marché, les avenants n°01 aux lots n°01 « fourniture et pose de signalisation verticale » et 02 « fourniture et pose de signalisation horizontale » permettent de prolonger la durée initiale de ces lots.

Ainsi, les avenants n°01 aux lots 1 et 2 prolongent la durée d'exécution d'une durée de 6 mois afin de garantir une durée suffisante et nécessaire pour assurer une procédure de mise en concurrence cohérente dans le cadre d'un groupement de commande avec les communes du territoire.

Cette prolongation de la durée des lots n°01 et 02 se traduit par l'augmentation suivante :

- Lot 01 : 30 962,32 € HT maximum, l'évolution cumulée du marché représente une augmentation de 12,50 %.
- Lot 02 : 41 355,62 € HT maximum, l'évolution cumulée du marché représente une augmentation de 12,50 %.

Il vous est demandé d'approuver les avenants qui vous sont présentés.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

APPROUVE les termes des avenants de prolongation n°01 aux lots n°01 « fourniture et pose de signalisation verticale » et 02 « fourniture et pose de signalisation horizontale » du marché de fourniture et pose de signalisation en groupement de commande.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les présents avenants de prolongation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Denis MACHADO

